

Groupe d'Entraide de Fabriques d'Eglise (GEFE)

La collaboration entre fabriques d'une même entité communale apparaît de plus en plus nécessaire. L'évêché de Namur recommande dès lors aux fabriques d'église de s'associer au sein d'un Groupe d'Entraide de Fabriques d'Eglise, en abrégé GEFE. Nous vous présentons ici les grandes lignes de ce projet.

Qu'est-ce qu'un GEFE ?

Un Groupe d'Entraide de Fabriques d'Eglise est une association de fabriciens organisée à un niveau communal et destinée à réfléchir – ensemble – à la bonne gestion de ses fabriques. Il s'agit d'un lieu d'échange et de partage bien utile à un moment où la législation évolue, où les rapports avec les autorités communales deviennent plus complexes, où le nombre de célébrations se réduit et où l'avenir de certains bâtiments pose question.

Principes

Le GEFE est un groupe de réflexion, d'échange et d'entraide entre les fabriques d'église d'une commune. Cette structure ne remplace pas les fabriques, ni ne les supplante. Le groupe travaille dans le respect de l'autonomie et de l'indépendance des différentes fabriques participantes.

Le GEFE ne dispose d'aucune autorité sur les fabriques, il est à leur disposition en

leur apportant l'aide dont elles ont besoin. Les fabriques y adhèrent sur base volontaire.

En constituant un groupe d'entraide de fabriques, on reconnaît l'importance pour chaque église ou pour chaque paroisse de maintenir une équipe de fabriciens qui veille à la bonne gestion du bâtiment, qui en connaît l'histoire et le patrimoine. Des fabriciens qui en sont l'âme et la mémoire.

Le GEFE n'est donc pas une fusion de fabriques comme certains responsables communaux l'évoquent souvent. Dans une fusion, il y a perte d'identité locale avec le risque que certaines entités plus petites soient oubliées ou abandonnées au profit des plus importantes.

Structure

Base communale

L'unité de base d'un groupe d'entraide de fabriques est le territoire communal et non pas les secteurs pastoraux ou le doyenné. La commune constitue en effet l'interlocuteur et le pouvoir subsidiant commun.

Statuts

Le GEFE prend la forme d'une association de fait. Etant donné qu'il n'y a ni enjeu financier ni problème de responsabilité civile, il n'est pas nécessaire de constituer une ASBL dont la gestion administrative présente quelques contraintes.

Composition

Le groupe est constitué des présidents de chaque fabrique plus éventuellement un membre désigné par les fabriques. Le nombre de représentants par fabrique dépend de la taille du groupe. S'il y a moins de dix fabriques, on peut désigner deux représentants par fabrique. Pour bien fonctionner, une réunion ne doit pas compter plus de vingt participants. Le représentant de la fabrique peut aussi changer en fonction de l'ordre du jour de la réunion, en fonction des compétences des uns et des autres dans les différents domaines abordés. Enfin, il faut accepter qu'un représentant qui ne peut participer à une réunion se fasse remplacer par un de ses collègues. L'important est d'être efficace plus que formaliste.

Bureau

Le groupe désigne un bureau chargé de l'organisation des réunions et des ordres du jour. Ce bureau est constitué d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un curé de paroisse et éventuellement d'un autre membre choisi en tenant compte de la bonne représentativité des paroisses en fonction de leur taille ou de la géographie de la commune. Le bureau prépare les réunions, centralise et synthétise les informations fournies par les fabriques pour faciliter les débats.

Financement

Une petite trésorerie est organisée pour assumer les frais administratifs. Une première cotisation de 50 € est demandée à chaque fabrique, montant qui peut être porté en compte dans la rubrique 50 des comptes de fabrique.

Rythme des réunions

Le groupe se réunit une fois par trimestre, un schéma doit être proposé en début d'année. Au niveau diocésain, il serait intéressant que tous les GEFE adoptent un rythme semblable, par exemple le premier lundi de mars, juin, septembre et décembre. Cela permettra ainsi d'étudier ensemble des thèmes particuliers et de fournir de la documentation.

En cas de nécessité, des réunions supplémentaires peuvent être tenues.

Assemblée générale

L'assemblée générale, constituée de tous les membres de toutes les fabriques se réunit une fois par an, ou plus si un sujet important le requiert.

Charte

Plutôt que des statuts, le groupe d'entraide établira un document fondateur, une charte, reprenant les grands principes énumérés ci-dessus. Ce document doit être approuvé par les différentes fabriques.

Quels sont les objectifs d'un GEFE ?

Objectifs immédiats : s'entraider dans la gestion quotidienne des fabriques

- Se connaître, échanger, partager. Sortir les fabriques de leur isolement.
- S'entraider au niveau comptabilité. S'entraider pour le respect des échéances administratives.
- Comparer certaines dépenses (assurances, énergie, bureau, personnel et service social...). Comparer les four-

nisseurs et éventuellement mutualiser certains postes de frais.

- Réaliser un inventaire commun des gros travaux à mener dans les églises et presbytères. Etablir entre soi les priorités et soumettre ensemble les souhaits à la commune.
- Centraliser les demandes de petits travaux d'entretien courant.
- S'entraider pour la réalisation des inventaires du patrimoine mobilier.
- Parler d'une seule voix face à l'interlocuteur communal. Montrer une cohérence de parole.
- Prendre l'initiative et rencontrer ensemble les autorités communales.
- S'aider dans les relations entre les fabriques et les services diocésains.
- S'aider dans les relations avec différents organismes ou associations : IRPA, Eglises ouvertes, musées...

Objectifs à long terme : anticiper l'avenir

- Le GEFE sera un lieu de discussion sur les avancées législatives, un lieu de formation continue.
- Concertation sur l'avenir des édifices de culte, en collaboration avec les équipes pastorales.
- Réflexion sur l'avenir et la gestion du patrimoine mobilier.
- Aide au recrutement des fabriciens...

Comment procéder ?

L'initiative vient d'une fabrique, d'un fabricant, d'un curé qui en parle à ses collègues et une première réunion d'information est convoquée.

Les principes énumérés ci-dessus sont présentés et discutés. On insiste sur le respect de l'autonomie des fabriques et sur la base volontaire de l'initiative.

Les fabriques se réunissent et discutent entre elles de la proposition de groupe d'entraide et du type d'organisation proposé. Elles marquent leur accord sur le principe et désignent leur représentant.

Une assemblée générale se réunit pour valider les réponses des différentes fabriques. Cette assemblée désigne un bureau organisateur. Un document fondateur reprend les grands principes approuvés par les fabriques.

Le rythme des réunions est défini et on se met au travail...

La constitution du groupe d'entraide est transmise à l'évêché ainsi que le document fondateur et les coordonnées des membres du bureau.

Rencontre avec les autorités communales

Après avoir mis sur pied le GEFE, il convient d'en faire part aux autorités communales. Cette rencontre ne doit pas avoir lieu trop rapidement. L'idéal est que les différents membres aient déjà eu l'occasion de bien se connaître et d'avoir bien compris les situations respectives de chacun.

Si la commune prend elle-même l'initiative de rencontrer les fabriques, une réunion préparatoire doit être organisée au préalable.

En tout état de cause, les services de l'évêché peuvent vous aider pour préparer ces rencontres.

Exemples de sujets à traiter

- Mettre à jour la liste des marguilliers et membres de chaque fabrique et la transmettre à l'évêché. S'entraider pour le recrutement de fabriciens.
- Etat des lieux des bâtiments, inventaire des gros travaux.
- Liste des petits travaux d'entretien à demander à la commune.
- Comparaison des différents postes du budget.
- Comparaison des assurances, couvertures, montants des primes. Envisager des contrats communs.
- Réalisation des inventaires mobiliers. Un ou plusieurs fabriciens peuvent aider les fabriques qui éprouvent des difficultés pour établir leurs inventaires.
- Entretiens ménagers : partages d'expérience et de ressources.
- Réflexions sur la conservation des archives paroissiales ou de fabrique...

Conclusions

Le GEFE a pour objectif de :

- Sortir les fabriques de leur isolement, tout en maintenant leur autonomie.
- Anticiper l'avenir législatif, l'avenir des édifices ...

Renseignements – Informations

Le service Art, Culture et Foi de l'évêché de Namur est à la disposition des fabriciens pour les aider à mettre en place leur GEFE. Des exposés ont déjà été faits lors des visites de doyennés et peuvent encore être reproduits si nécessaire.

Des documents peuvent être fournis : projection PowerPoint ou documents papier décrivant la façon de procéder, un exemple de charte, une procédure...

A travers la revue Communications, le service Art, Culture et Foi proposera régulièrement des thèmes à étudier au sein d'un GEFE.

Contacts :

Service Art, Culture et Foi
Christian Pacco
acf.namur@gmail.com
0475/28.93.84

Service des fabriques d'église
Catherine Naomé
fabriques.eveche.namur@skynet.be
081/25.10.85

